



DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CAFI
Approbation de la demande de subvention préparatoire
de la République du Cameroun
adoptée par courrier le 12 août 2016

EB.2016.18

1. Conformément aux conclusions de la 4^e réunion du Conseil d'administration de CAFI ayant eu lieu à Oslo les 15 et 17 juin et à la décision EB. 2016.18 du Conseil d'administration sur la seconde lecture de la demande de subvention préparatoire de la République du Cameroun ainsi qu' au paragraphe 12 des Règles et procédures du Conseil d'administration de CAFI, le Conseil d'administration approuve la subvention préparatoire de 1 000 000,00 \$ É.-U., dont :
 - a. 542 000 \$ É.-U. à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et
 - b. 458 000 \$ É.-U. à l'Agence Française de Développementpour appuyer l'élaboration du Cadre national d'investissement de la République du Cameroun.
2. En outre, le Conseil d'administration de CAFI prie le gouvernement de la République du Cameroun, la BIRD et l'AFD :
 - a. De l'informer lors de sa prochaine réunion (EB5 prévue pour octobre 2016) sur le processus d'ancrage de haut niveau des activités d'élaboration du CNI en sus du

MINEPDED (en particulier pour le MINPAT, le MINFI et la Primature – y inclus sur la façon dont ont été menés les efforts d’approche et d’implication de ces entités ainsi que sur les résultats de ces efforts)

- b. De l’informer sur l’avancement du processus de planification des investissements REDD+ pour l’ensemble du pays en sus des activités financées par CAFI chaque fois que des rapports d’avancement sont produits sur les composantes financées par l’Initiative.
 - c. De préciser pour sa prochaine réunion (EB5 prévue pour octobre 2016) :
 - i. les différentes études en cours sur les facteurs de déboisement et de dégradation des forêts (en indiquant leur portée, leur couverture géographique, leur méthodologie, leur complémentarité, leur calendrier, etc.);
 - ii. si et éventuellement dans quelle mesure les considérations démographiques sont un domaine prioritaire pour le gouvernement, sachant que l’évolution démographique est déjà un facteur identifié pour l’avenir;
 - iii. comment les questions relatives au genre et aux peuples autochtones seront intégrées dans le CNI au-delà de la consultation;
 - iv. quelle a été et quelle sera l’implication du groupe de travail des donateurs pour REDD+ dans la planification des investissements;
 - v. quels types de synergies seront établis avec le Programme d’appui au Secrétariat REDD/ST (financé par la KfW) ainsi qu’avec l’initiative FLR AFR100 soutenue par l’Allemagne.
3. Le Conseil d’administration de CAFI se réserve le droit de demander des révisions budgétaires tout particulièrement pour ce qui a trait aux dépenses relatives aux communications et aux ateliers.